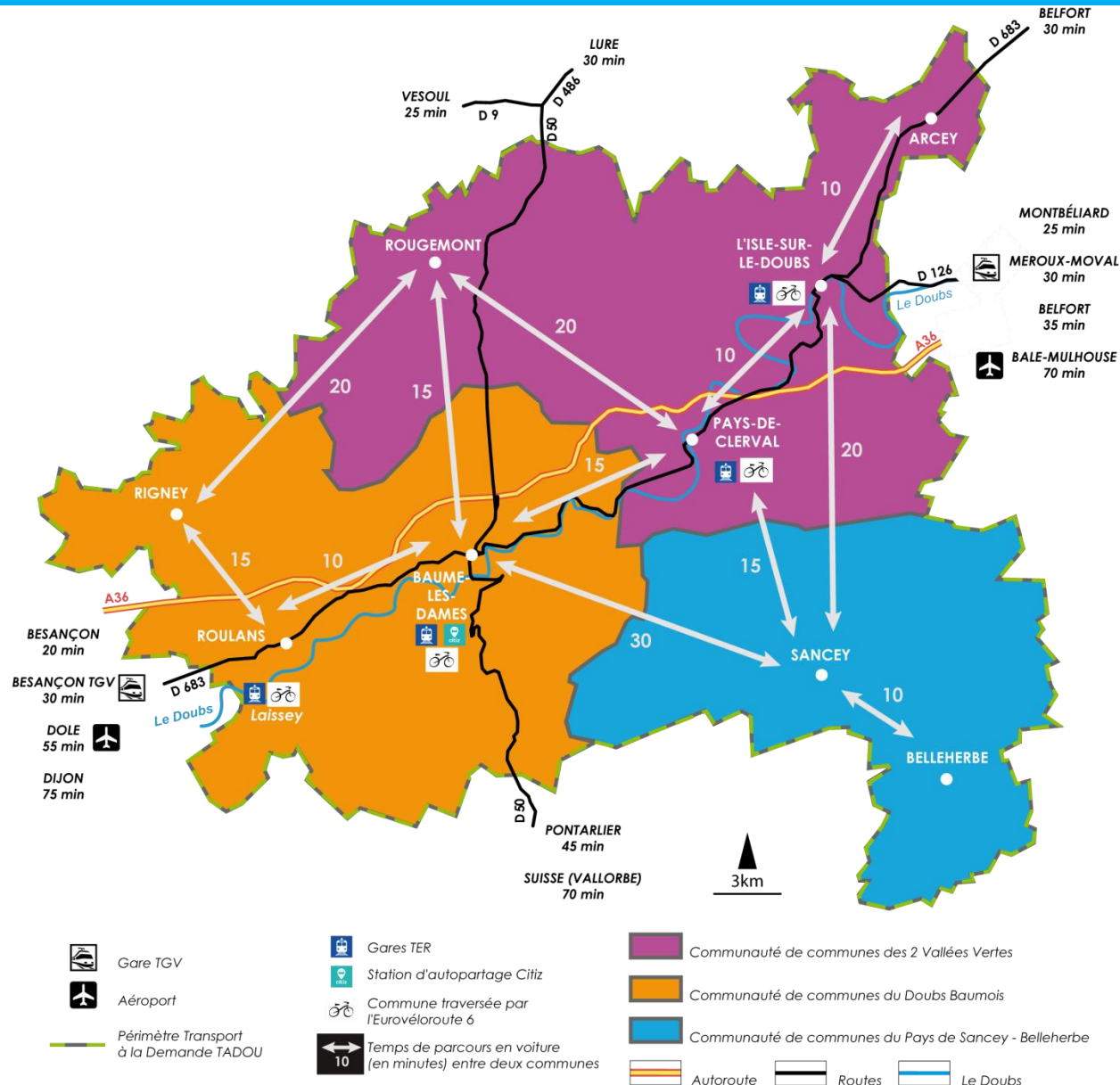


Expérimentation d'autopartage en zone peu dense PETR du Doubs central



▶ LE DOUBS CENTRAL EN CHIFFRES

- ✓ 3 Communautés de communes
- ✓ 140 communes
- ✓ 40 000 habitants
- ✓ 1 000 km²
- ✓ 2 agglomérations à proximité

▶ L'OFFRE DE TRANSPORT

- ✓ Le transport à la demande
- ✓ La ligne TER Besançon-Belfort
- ✓ L'euro-vélo 6



▶ **L'AUTOPARTAGE : COMMENT ÇA FONCTIONNE ?**

- ✓ Trajet « en boucle »
- ✓ Utilisation successive par plusieurs personnes
- ✓ Véhicule accessible 24h/24, 7j/7
- ✓ Besoin d'être adhérent au service
- ✓ Réservation des véhicules par internet ou par téléphone
- ✓ Accès au véhicule grâce à une carte magnétique ou application
- ✓ Tarification en fonction de la durée d'utilisation et des km parcourus
- ✓ Dans le prix : carburants, assurances, l'entretien, le nettoyage, stationnement ...

▶ **POUR LES UTILISATEURS (PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS) :**

- ✓ Coût lié à l'usage → économie pour les petits rouleurs (-10 000 km / an)
- ✓ Démotorisation / réduction de flottes d'entreprises
- ✓ Pratique → simple d'utilisation, pas d'achat, d'entretien, de problème de stationnement
- ✓ Véhicule adapté au besoin : 1 200 véhicules sur 150 communes + différents modèles

▶ **POUR LA COLLECTIVITÉ**

- ✓ Économies places voirie et stationnement
- ✓ Favorise les modes durables (marche, vélo, TADOU, covoiturage)
- ✓ Moins 20-45% de trafic => moins de GES, bruit, polluants, etc.

- ▶ **Engagements de la Commune de Baume-les-Dames : Faciliter la mise à disposition d'un véhicule en autopartage sur le domaine public**
 - ✓ Autoriser, par un arrêté relatif à l'occupation du domaine public, la réservation d'une place de stationnement destinée à un véhicule en autopartage ;
 - ✓ Permettre l'installation d'un totem d'information personnalisé sur le service d'autopartage ;
 - ✓ Mettre en place toute signalétique horizontale ou verticale nécessaire à l'identification et la réservation du stationnement dédié au véhicule en autopartage.

3 – La mise en place du service : la convention Tripartie



- ▶ **Engagements de CITIZ : Mettre à disposition un service de qualité**
 - ✓ Mettre en place un véhicule de type citadine ;
 - ✓ S'occuper de la gestion du service et réaliser un suivi ;
 - ✓ Réaliser l'entretien et la maintenance du véhicule ;
 - ✓ Prendre à sa charge toutes assurance utile à l'exécution du service ;
 - ✓ Promouvoir et communiquer sur les services de mobilité auprès des entreprises, de la presse, sur des évènements locaux etc.

3 – La mise en place du service : la convention Tripartie



▶ Engagements du PETR du Doubs central : Supporter le financement du service

- ✓ Le PETR du Doubs central souscrit à un abonnement par véhicule qui prendra en compte une garantie de recette.
- ✓ La garantie de recette est une sécurité financière pour CITIZ – dans un territoire où l'expérimentation d'un véhicule en autopartage est un défi et génère un risque – et lui permet donc de s'assurer d'un revenu.
- ✓ La garantie de recette sur utilisation est fixée à 500€ HT/ mois comprenant l'abonnement, le coût horaire et kilométrique, selon le tarif professionnel en vigueur.
- ✓ Engagement sur 18 mois

▶ **Trouver le public cible :**

- ✓ Premiers utilisateurs prêt à s'engager : Les collectivités
 - PETR Doubs central
 - Mairie de Baume-les-Dames
 - Communauté de communes du Doubs Baumois

- ✓ Travailler avec les professionnels : trajets plus long, besoin plus réguliers → atteindre l'équilibre

- ✓ Promouvoir vers les particuliers : Temps de changement comportementale plus long

▶ Trouver la bonne implantation

- ✓ Facilité d'accès
- ✓ Bonne visibilité du service

▶ Gare Baume-les-Dames

- ✓ Lieu multimodale
 - ✓ Gare TER fréquentée
 - ✓ Parking voiture
 - ✓ Parking vélo adapté
- ✓ Ville de plus de 5 000 habitants



- ✓ **Communiquer et animer le service**
- ✓ Partenariat Public-Privé
- ✓ Flyers et Affiches
- ✓ Inauguration
- ✓ Offre promotionnelle : 3 mois gratuits
- ✓ Vidéo
- ✓ Action « Sac à pain »



Je n'ai plus de voiture...
j'ai citiz!

citiz.fr

Trois mois d'abonnement
+ Frais d'inscription
offerts pour
les 20 premiers
inscrits

Voitures en libre-service 24h/24 pour 1h ou +

Nouveau!
Une station d'autopartage
devant la gare de
Baume-les-Dames

Information et inscription
Citiz : 03 81 82 30 00 - bfc@citiz.fr
Transport à la demande Tadou : 03 81 84 79 35

*Offre réservée aux particuliers résidant sur Doubs central



✓ **Baume-les-Dames (6 mois)**

✓ Nombre de kilomètres : 4 000 km

✓ Nombre d'inscrit : 8

✓ Taux d'utilisation : ~ 50 % du recouvrement de la garantie de recettes

✓ **Autres territoires**

✓ PNR du Pilat : Pélussin, 3 500 habitants, 20 000 km / 18 mois

✓ Tincebray, 2 800 habitants : 2 000 km / mois avec 2 véhicules

✓ Autres fonctionnement possible : location des véhicules des services mis en autopartage, subvention directe par la collectivité, etc.

Merci de votre attention

Thibault Passavant

Chargé de mission « Services au public »

PETR du Doubs central

t.passavant@doubscentral.org

03 81 84 75 81